

MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°3 du PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC



Mise à disposition
Du 22 mai au 23 juin 2023

MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°3 du PLAN LOCAL D'URBANISME

2°) MESURES DE PUBLICITÉ



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°3 du PLAN LOCAL d'URBANISME

Par arrêté municipal n°2023-125 en date du 14 mars 2023, la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU a été prescrite par Monsieur Le Maire.

Cette procédure est engagée en vue de procéder à certaines adaptations des règlements littéral et graphiques du PLU. Elle a pour objet de :

- Supprimer l'obligation de création de stationnements supplémentaires dans le cadre de permis de construire valant division en zones UA et UB afin de permettre des aménagements extérieurs qualitatifs en secteurs de renouvellement urbain et en dents creuses.
- Supprimer l'emprise de l'emplacement réservé n°6 – Secteur des Canadiens 2- qui n'a plus lieu d'être, et ainsi mettre en concordance le PLU avec la réalité de projet.
- Procéder à l'intégration d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

Par délibération n°2023.091 en date du 30 mars 2023, le Conseil Municipal a défini les mesures de publicité ainsi que les modalités de mise à disposition du public de la présente modification simplifiée dans le but de recueillir les observations du public.

Au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition, un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n°3, le lieu et les heures pendant lesquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations :

- Est publié dans un journal diffusé dans le département (Ouest-France)
- Est affiché en mairie (panneau affichage numérique)
- Est diffusé sur le site internet de la commune à l'adresse suivante www.ville-liffre.fr.

Conformément à l'article L153-47, le dossier de modification simplifiée étoffé de la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et le cas échéant des Avis des Personnes Publiques Associées, est mis à disposition du public pendant 33 jours consécutifs, du 22 mai au 23 juin 2023.

Durant cette période, le public a la possibilité de consulter le dossier :

- En mairie de Liffré à ses jours et horaires d'ouverture au public, soit :
 - o Les Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 18h
 - o Le Jeudi : de 8h45 à 12h15
 - o Le Samedi : 9h30 à 12h30
- Sur le site internet de la commune de Liffré accessible à l'adresse suivante : www.ville-liffre.fr.

Le public a la possibilité de formuler des observations sur le registre prévu à cet effet, ou en écrivant à Monsieur le Maire de Liffré (Hôtel de Ville – Rue de Fougères – 35340 LIFFRÉ) ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ville-liffre.fr en précisant en objet « PLU – modification simplifiée n°3 ».

A l'issue de la phase de mise à disposition du public, d'éventuelles modifications du projet pourront être réalisées pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le bilan de la mise à disposition sera ensuite dressé et le Conseil Municipal se prononcera sur l'approbation de la modification simplifiée n°3 (L. 153-47 du CU).

Liffré, le 04 mai 2023.



CERTIFICAT

Modification simplifiée n°3 du PLU – mesures de publicité

Je soussigné Guillaume Bégué, maire de la commune de LIFFRÉ, certifie que l'avis relatif à la mise à disposition au Public du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a fait l'objet, conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2023.091 en date du 30 mars 2023 :

- D'un affichage en Mairie (panneau d'affichage numérique) le 04 mai 2023.
- D'une publication sur le site internet de la commune le 04 mai 2023.
- D'une publication dans le journal Ouest-France, édition du 05 mai 2023.

En complément des mesures de publicité précédentes, une information est parue dans le journal d'Information de la commune, Liffré Magazine # 161 mai – juin 2023. Un affichage complémentaire au point Accueil de la Mairie a également été réalisé le 12 mai 2023.

Fait à LIFFRÉ, le 16/05/2023

Le Maire,
Guillaume Bégué



Attestation d'affichage

des documents visibles et disponibles sur
l'afficheur numérique

Sur les afficheurs suivants :

Borne Extérieure

Le document suivant :

PLU MS 3 AVIS de MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Créé le :

4 mai 2023 à 15:22

A été affiché et rendu visible sur la(les) afficheur(s) accessible(s) tous les jours, à toutes heures
sur la période suivante :

du **4 mai 2023 à 15:22** au **24 juin 2023 à 08:00**

Dans la(les) rubriques(s) :

Enquêtes publiques

La société A2Display est garante de cette information qui est conforme aux données
stockées dans son logiciel.

Document généré le :

16 mai 2023 à 12:32

Attesté par :



4 mai 2023 à 15:22 | Mairie de Liffré 35340
a5783324908851f8427aea593dd54f40

#161
mai-juin
2023

Liffréen
magazine

Le journal d'information de la ville de Liffré

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Du 22 mai au 23 juin, vous êtes sollicités pour donner votre avis sur la
modification du PLU. Le dossier sera consultable en mairie et sur le site
internet.

.....